

PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

ARRETE

portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne.

LE PREFET DE LA REGION BRETAGNE PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L.212-1 et L.212-4, et R.212-29 à R.212-34 ;
- VU** l'arrêté de préfectoral du 26 septembre 2003 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne ;
- VU** l'avis de Mme la Présidente de l'Association des Maires d'Ille-et-Vilaine;
- VU** les propositions du Conseil Régional de Bretagne et du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine;
- VU** les propositions des différents organismes et groupements consultés;

SUR PROPOSITION du Sous-Préfet de Saint-Malo:

ARRETE

Article 1 : La composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne, instituée par arrêté du 26 septembre 2003, est fixée ainsi qu'il suit:

.../...

✓ COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX :

Représentant du Conseil Régional de Bretagne :

Mme Isabelle THOMAS, Conseillère Régionale.

Représentants du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine :

M. Maurice JANNIN, Conseiller Général du canton de Cancale.

M. Jean-Francis RICHEUX, Conseiller Général du canton de Chateauneuf d'Ille-et-Vilaine.

Représentants des maires :

Mme Ginette HAMON, Maire de Lanhélin.

Mme Marie-José CAILLEUX, Adjointe au Maire de Roz-Landrieux.

M. Abel ERONDEL, Maire de Lourmais.

M. Bernard LOUAISIL, Adjoint au Maire de Lillemer.

M. Christophe FAMBON, Maire de Roz-sur-Couesnon.

M. Denis COSTARD, Conseiller municipal de La Bouszac.

M. Denis RAPINEL, Maire de Dol-de-Bretagne.

M. Jean-Luc BERNIER, Adjoint au Maire d'Epiniac.

M. Jean-Luc BOURGEOUX, Maire de Cherrueix.

M. Joël SAULNIER, Maire de Trémeheuc.

M. Louis LEPORT, Maire de Saint-Marc.

M. Marcel LE MOAL, Adjoint au Maire de Cancale.

M. Michel HARDOUIN, Adjoint au Maire de Hirel.

M. Pascal BRIAND, Adjoint au Maire du Tronchet.

M. Patrick LE MOUEL, Conseiller municipal de La Gouesnière.

M. René LABBE, Adjoint au Maire de Saint-Méloir-des-Ondes.

M. Serge BEDOUX, Adjoint au Maire du Mont-Dol.

Représentants des établissements publics intercommunaux :

Saint-Malo Agglomération :

M. Henri RUELLAN, Vice-président.

Syndicat intercommunal des eaux de Landal :

M. Michel COFFRE, Président du syndicat intercommunal des eaux de Landal, 3 place de l'église, 35120 La Bouszac.

Syndicat du bassin de Guyoult :

M. Charles BOURDAIS, Président.

M. Jacquy GAUDAIRE, Vice-président.

Communauté de communes du Pays de Dol de Bretagne et de la Baie du Mont Saint-Michel :

M. Gérard SALARDAINE, Président.

M. Jean-Paul ERARD, Vice-président

Communauté de communes Pays de la Bretagne Romantique :
M. Francis PLIHON, Vice-président.

Communauté de communes de la Baie du Mont Saint-Michel, Porte de Bretagne, canton de Pleine-Fougères :
Mme Marie-Christine LEFRANCOIS, Vice-présidente.

✓ **COLLEGE DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES FONCIERS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS CONCERNEES :**

Représentants de la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine :
M. Jean-Luc MOULIN, Ecosse, 35400 Saint-Malo.
M. Jean-Baptiste MAINSARD, 8 Grande Rue, 35120 Roz-Landrieux.

Représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays de Saint-Malo :
M. Gilbert CHOLLET, Hôtel Consulaire, 4 avenue Louis Martin, 35400 Saint-Malo.

Représentant la fédération d'Ille-et-Vilaine pour la pêche et la protection du milieu aquatique :
M. Claude BOUESSAY, Président de la Fédération des AAPPMA d'Ille-et-Vilaine, (Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) 9 rue Louis Kérautret-Botmel, CS 26713, 35067 Rennes Cedex.

Représentant la fédération départementale des chasseurs d'Ille-et-Vilaine :
M. MARIE Raymond, 15 impasse de la Ville-Menée, 35400 Saint-Malo.

Représentant l'association syndicale des propriétaires des digues et marais de Dol-de-Bretagne :
M. Auguste BOURDAIS, Président de l'association syndicale des propriétaires des digues et marais de Dol-de-Bretagne, N°2 Le Croisé Join, 35120 Mont-Dol.

Représentant le Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne Nord :
M. Jean-Félix BARBE, GAEC BARBE, le Port Est, BP 22, 35960 Le Vivier-sur-Mer.
M. Éric HODBERT, 5 rue du Port, 35960 Le Vivier-sur-Mer.

Représentant le syndicat intercommunal des eaux de Beaufort :
M. Raymond DUPUY, Vice-président, 19 boulevard de la République, BP38, 35401 Saint-Malo.

Représentant le Comité Local des Pêches Maritimes et Élevages Marins :
M. Pascal LECLER, Président du CLPMEM, 18 rue Hochelaga, 35400 Saint-Malo.

.../...

Représentant Bretagne Vivante – SEPNB :

M. Francis CARADEC, 3 place du Marché aux Légumes, 35400 Saint-Malo.

Représentant l'association Eaux et Rivières de Bretagne :

M. Michel HOUDUS, La Claie, 35120 La Bousac

Représentant le Comité Départemental du Tourisme de Haute Bretagne – Ille-et-Vilaine :

M. Yvonnick de la CHESNAIS, administrateur du CDT, Castel camping des Ormes, 35120 Epiniac.

Représentant des associations de consommateurs :

M. Félix LEMERCIER, UFC - Que Choisir de Saint-Malo, la maison des associations, 35 rue Ernest Renan, 35400 Saint-Malo.

Représentant l'association de concertation et de communication économique de la terre et de la mer :

M. Jean-Luc TONNEAU, 58 bis rue grève, 35260 Le Vivier-sur-Mer

✓ **COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS :**

Le Préfet coordonnateur de Bassin ou son représentant chargé de l'environnement (DREAL Centre), 5, avenue Buffon, BP 6407, 45064 Orléans Cedex 02;

Le Préfet de la Région Bretagne ou son représentant chargé de l'environnement (DREAL Bretagne), 2 rue Maurice FABRE, CS 86523, 35065 Rennes Cedex ;

Le Préfet d'Ille-et-Vilaine ou son représentant chargé de la Mission Inter Service de l'Eau d'Ille-et-Vilaine (MISE 35), Le Morgat, 12 rue Maurice Fabre, CS 23167, 35031 Rennes cedex ;

Le Sous-Préfet de Saint-Malo ou son représentant, 3 rue Roger Vercel, BP 90122, 35401 Saint-Malo Cedex ;

Le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant, délégation de Nantes, 1 rue Eugène Varlin, BP 40521, 44105 Nantes Cedex 4 ;

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer dispose de 3 représentants, dont un représentant est le Directeur Adjoint Délégué à la Mer et au Littoral ou son représentant.

Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ou son représentant, 24 rue Antoine Joly, 35000 Rennes;

.../...

Le Directeur d'IFREMER Saint-Malo, 2 bis rue Grout de Saint-Georges,
BP 46, 35402 Saint-Malo Cedex ;

La Directrice de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son
représentant, Délégation Interrégionale Bretagne Pays de Loire, 84 rue de
Rennes, 35510 Cesson Sévigné ;

Article 2 : La durée du mandat des membres de la Commission Locale de l'Eau est
de six années.

Les membres de la CLE cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en
considération desquelles ils ont été désignés.

Le titulaire empêché peut donner mandat à un membre du même collège.

Article 3 : Le Président de la Commission Locale de l'Eau est élu par les membres
du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et
des établissements publics locaux.

Article 4: Le Secrétaire Général de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine et le Sous-Préfet de
Saint-Malo sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil
des actes administratifs de la préfecture. Il pourra également être consulté sur les
sites internet suivants :

www.ille-et-vilaine.pref.gouv.fr et www.gesteau.eaufrance.fr

Rennes, le 12 DEC. 2010

Le Préfet

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général


Franck-Olivier LACHAUD